

COMMUNE DE MALZÉVILLE**CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 28 juin 2017**

Accusé de réception

Ministère de l'Intérieur

054-215403395-20170628-2017-047-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2017

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle**Conseillers municipaux en exercice : 29**

Membres présents à la séance : 25 : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Jean-Marc RENARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Pierre BIYELA, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Jean-Yves SAUSEY, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA

Votants : 28

Conseillers absents - excusés : Jean-Marie HIRTZ, Irène GIRARD, Claire FLORENTIN-POIZOT, Catherine CHOTEAU-LESNES

Procurations : Catherine CHOTEAU-LESNES à Sylvaine SCAGLIA, Irène GIRARD à Marie-José AMAH, Claire FLORENTIN-POIZOT à Malika TRANCHINA

Secrétaire de séance : Jean-Yves SAUSEY**Date de convocation :** 22 juin 2017**N° 2017- 047****Objet :** Ratios promus-promouvables 2017**Rubrique :** 4.1**Rapporteur :** Bertrand KLING

Depuis la parution de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, la règle nationale du quota a disparu. Le nombre maximum des fonctionnaires pouvant être promus à l'un des grades d'avancement des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade (le ratio).

Le taux de promotion est fixé par le conseil municipal après avis du Comité Technique. Au vu de l'organigramme et des besoins en ressources humaines de la commune, les propositions de taux de promotion suivantes ont été soumises à l'avis du comité technique.

Filière administrative :	
GRADE D'AVANCEMENT	TAUX DE PROMOTION
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	100%
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100%
CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS	
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	67%
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	100%
CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES	
Attaché principal	0%

Filière technique :	
GRADE D'AVANCEMENT	TAUX DE PROMOTION
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100%
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	50%
CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE	
Agent de maîtrise principal	100%
CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS SUPERIEURS	
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	100%
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	0%

Filière animation :	
GRADE D'AVANCEMENT	TAUX DE PROMOTION
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	0%
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	0%
CADRE D'EMPLOIS DES ANIMATEURS	
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	0%
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	0%

Filière sanitaire et sociale :	
GRADE D'AVANCEMENT	TAUX DE PROMOTION
CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES	
ATSEM principale de 1 ^{ère} classe	11%
CADRE D'EMPLOIS DES PUERICULTRICES	
Puéricultrice Hors Classe	100%

Le maire demande au conseil municipal de voter les ratios d'avancement de grade proposés ci-dessus.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2017.

Vu l'avis défavorable à la majorité du collège des représentants du personnel du Comité Technique rendu le 13 juin 2017,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des élus du Comité Technique rendu le 13 juin 2017,

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité**

- **APPROUVE** ces taux de promotion d'avancement de grade au titre de l'année 2017.



Le Maire,
Bertrand KLING